



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autoroutes

Question écrite n° 49053

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les conséquences de l'automatisation des aires de péage des autoroutes de notre territoire. Dans le contexte difficile que connaît actuellement la France, et alors que la priorité affichée par le Gouvernement devrait être de promouvoir l'emploi, il est urgent de mettre un frein à cette automatisation croissante (80 % des péages autoroutiers seraient désormais réglés de manière automatisée) afin de réintroduire le facteur humain dans ce secteur d'activité et ainsi permettre la création d'emplois sur l'ensemble du territoire. En outre, ces automates ne sont pas sans poser des problèmes à nos concitoyens (moyen de paiement, manque de liquidité). C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage dans le cadre des conventions entre l'État et les sociétés d'autoroutes de garantir un certain pourcentage de personnels physiques à nos aires de péages et d'infléchir ainsi la tendance actuelle à l'automatisation.

Texte de la réponse

La perception du péage s'effectue de manière automatique dans la quasi totalité des voies de péage. Le personnel affecté à la gestion des gares de péage effectue la téléexploitation des voies de péage à partir de centres dédiés, ainsi que la maintenance du matériel et l'assistance aux usagers en voie, lorsque cela est nécessaire. L'État, autorité concédante, s'assure bien sûr que les sociétés d'autoroutes respectent le contrat de concession qu'elles ont signé. Concernant plus particulièrement l'organisation du péage, l'État veille à ce que le niveau de service rendu aux usagers atteigne le niveau requis par les contrats de concession ; il est de la responsabilité des sociétés d'autoroutes de mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour atteindre ce niveau de service, sous contrainte de pénalités financières imposées par l'État. Les sociétés concessionnaires d'autoroutes emploient actuellement près de 15 100 personnes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49053

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1015

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2184